



Propriétaire qui rentre chez moi pour espionner

Par **aurelie03**, le **20/08/2011** à **10:46**

Bonjour, avec mon compagnon nous nous sommes disputés et donc je suis partie faire un tour mais en fermant a clé derrière moi ce qui fait qu'il était enfermé , il a fait appel a la police qui sont venus avec les pompiers pour enfoncer la porte , ils ont d'abord appelé la propriétaire pour savoir si elle avait un double et effectivement elle en avait un , elle est venue ouvrir la porte et lorsque tout le monde est parti elle est rentrée dans le logement avec son mari et a refermé la porte derrière elle (une voisine me l'a dit) , donc je suppose qu'elle a fait une visite de l'appartement de son plein gré , ma question est : a t'elle le droit de rentrer comme ca ? a t'elle le droit également d'avoir un double des clés , je vous remercie .

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **11:18**

Elle a le droit d'avoir les doubles, mais pas de s'en servir sans votre accord (et vous avez constaté que c'est bien pratique, ça vous a évité de devoir payer une nouvelle porte)

Donc si je comprends bien, votre proprio s'est déplacée, et ensuite, elle a vérifié qu'il n'y avait personne pour refermer et que vous ne soyez pas cambriolée. Certes, elle n'avait pas le droit d'entrer mais bon, elle vous a rendu service.

Par **cocotte1003**, le **20/08/2011** à **12:41**

Bonjour, si cela ne vous convient pas vous pouvez toujours aller dans un magasin de bricolage pour acheter un barillet et vous changez ainsi celui de votre porte. C'est pas compliqué et pas cher. maintenant si vous perdez vos clés vous resterez dehors ou vous payerez un serrurier en esperant pour vous que ce soit pas un week-end, cordialement

Par **amajuris**, le **20/08/2011** à **15:08**

bjr,

d'abord enfermer une personne contre son gré est répréhensible.

la propriétaire a été bien gentille de se dérangez, elle aurait du laisser les pompiers défoncer la porte et elle vous aurait envoyer la facture.

j'espère que vous vous rendez compte du cout du dérangement de votre propriétaire et des services de secours qui ont sans doute autre chose à faire, tout ça à cause de votre comportement.

est-ce que vous vous êtes posés la question de savoir si vous aviez le droit de faire ça ?

Par **corimaa**, le **21/08/2011** à **00:51**

Sans oublier que s'il y avait eu le feu, votre ami etait prisonnier dans l'appartement, imaginez donc les consequences terribles !

Il va falloir reflechir un peu plus avant de se permettre de sequestrer une personne, c'est exactement ce que vous avez fait et il est en droit de porter plainte contre vous pour cet acte.

Alors evitez de chercher la petite bete pour la proprietaire qui s'est déplacée et vous a ainsi rendu service, ça pourrait se retourner contre vous

Un acte simple peut avoir de graves consequences, pensez-y à l'avenir